

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Sauumur. 30 fr.
6 mois. 16
12 mois. 8
Poste:
35 fr.
6 mois. 18
12 mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 26 AOUT

LEUR RÉPUBLIQUE.

Le tableau suivant, très-original et très-originaux, est signé d'un républicain. Il n'en a que plus de prix.

» La République doit être l'économie la plus sévère dans l'emploi des budgets;

» Leur république est le gaspillage éternel et le déficit en permanence.

» La République doit être la justice égale pour tous;

» Leur république est un gouvernement de colerie fermé à quiconque n'abdique pas son droit de jugement et de critique.

» La République doit être la large tolérance pour les idées philosophiques et religieuses;

» Leur république est un gouvernement de sacrifice athée, et de la religion elle ne connaît que les excommunications.

» La République doit être la mise en valeur de toutes les intelligences, de toutes les activités. Elle doit favoriser la sélection des plus dignes, des plus capables, des plus instruits parmi les citoyens, pour leur confier les mandats et les fonctions;

» Leur république est l'écrasement systématique de ce qu'il y a de meilleur dans la nation et le triomphe de toutes les incapacités bruyantes, de toutes les ambitions impudentes, de toutes les vanités sans scrupules.

» La République doit être au plus haut degré la sauvegarde de tous les intérêts légitimes;

» Leur république est une menace incessante aux intérêts même matériels de ceux qui, par leur travail, sont parvenus à échapper, si peu que ce soit, à l'insécurité de la vie quotidienne.

» La République devrait être la stabilité absolue dans les institutions fondamentales de l'État;

» Leur république est la mise en question journalière de la Constitution, les uns

voulant sans cesse la modifier, les autres entendant la renverser.

» La République doit être, en principe, pacifique, mais être prête en tous cas à se défendre si on l'attaque et savoir sauvegarder avec la dernière énergie ses droits menacés;

» Leur république est, ou la guerre entreprise sans but défini, poursuivi sans mesure et sans profit, ou une paix humiliée, oublieuse de l'honneur national, une paix imprégnée des doctrines éternelles d'un cosmopolitisme faussement humanitaire.

» La République doit être la recherche et la mise en pratique des réformes profitables à tous;

» Leur république, à eux, n'est que la recherche des places où peuvent s'incruster des dévouements fatigués et des sectaires fourbus. »

Toutes ces vérités que rappelle avec tant d'à propos M. Pessard, dans le *National*, les conservateurs ne les exprimeraient pas autrement. Quand donc saurons-nous tirer parti de ces aveux républicains ?

Le *Journal des Débats* étudie, à la veille des élections, l'état de l'esprit public, et le tableau qu'il en fait n'est pas pour décourager les conservateurs. De cette étude, en effet, il résulte que la République ne doit pas s'attendre à un succès d'enthousiasme.

« Il ne reste plus de chef populaire à la tête d'aucun parti. Que les élections donnent le pouvoir à celui-ci ou à celui-là, le suffrage universel s'en soucie assez médiocrement. Il n'attend pas plus des uns que des autres. Il sait que qui que ce soit qui l'emporte, la tournure des choses n'en sera pas sensiblement modifiée.

» Faut-il donc s'étonner si ce dernier se prépare à marcher sans conviction aux urnes électorales ? Non-seulement il ne s'attend pas à voir le pouvoir passer, après le scrutin, entre les mains du plus digne, mais il n'a même plus confiance en la foule des

candidats qui vont briguer ses suffrages. Ce qui domine en lui, c'est la lassitude et le scepticisme. Il ne croit plus aux hommes. Il se défie des politiciens comme de la politique. Il les a vus à l'œuvre, et cela lui a fait perdre la foi...

» Il faut l'avouer, les idées qui ont soutenu le parti républicain depuis le 16 mai ont perdu leur prestige. Les uns ont passé dans les faits et, naturellement, elles n'ont pas produit tous les heureux résultats qu'on en attendait; les autres sont démodées avant même d'avoir été mises à exécution... A la veille des élections, où veut-on aller ? Nul ne le sait. Mais au lieu de s'abstenir dans le doute, suivant le conseil du proverbe, on reprend toutes les vieilles formules, toute la détroque de ces dernières années, on fait réapparaître les anciens programmes, on les restaure, on tâche, qu'on me passe le mot, de leur rendre une virginité et de les présenter aux électeurs comme une nouveauté. Ceux-ci ne s'y laissent pas prendre. Ils n'ignorent pas ce que valent ces programmes. Ils les regardent non comme de véritables promesses, mais comme des espérances de prospectus qu'on ne lit point sans un sourire. Toutefois, il est possible, probable même qu'ils les imposeront aux candidats. Et ils le feront précisément parce qu'ils n'y croient pas, et que, n'y croyant pas, ils les jugent inoffensifs.

» Il faut donc s'attendre, je le répète, à voir les vieux programmes jouer encore un grand rôle aux élections futures. Mais ce ne sera point à cause des idées qu'ils contiennent. Celles-ci ont perdu toute action sur le pays; on s'en sert, faute d'autres; la foi en elles a disparu. Ce n'est plus dans la main des électeurs qu'un lien pour retenir les hommes qui, eux aussi, ont vu crouler leur prestige d'autrefois. Il est clair que, dans cet effondrement de l'idéal ancien, la voix des appétits et des souffrances ne saurait manquer non plus de retentir au milieu de la lutte électorale. Ce qui préoccupe réellement la nation, ce qui est au fond de tous les esprits et de tous les cœurs, c'est la crise industrielle et agricole, c'est le déficit du

budget, c'est la crainte des nouveaux impôts et l'impossibilité de les établir, c'est le malaise qui a gagné toutes les branches de l'activité sociale, et dont jusqu'ici personne n'a trouvé le remède. On l'a cherché quelque temps dans la politique coloniale; durant un an ou deux, il a semblé possible d'ouvrir à la France de larges débouchés coloniaux qui lui permettraient de traverser sans trop de dommages la crise économique dont toute l'Europe est frappée. Mais la manière dont cette tentative a été conduite n'a fait qu'augmenter le mal qu'elle prétendait guérir. Aux énormes dépenses que nous avions à faire à l'intérieur sont venus s'ajouter les millions engloutis en des expéditions lointaines aussi ruineuses que meurtrières. La dernière discussion du budget a prouvé que nous étions à bout de ressources, et que, si nous n'arrivions pas à réaliser des économies sérieuses, notre situation financière, déjà si embarrassée, deviendrait bientôt inextricable. Voilà le péril qui hante les imaginations populaires ! Voilà le tourment auquel personne n'échappe. »

Si ce n'était écrit par un républicain, on pourrait croire que ce tableau est imaginé à plaisir par un ennemi de la République. Mais non, le *Journal des Débats*, qui aime la République et la défend, passe pour être clairvoyant et sincère, et il faut toute l'évidence de la vérité pour arracher des aveux si pénibles à ce républicain obstiné.

Chronique générale.

LE CONFLIT HISPANO-ALLEMAND.

On télégraphie de Madrid, 24 août :

« Le roi est arrivé à Madrid et a présidé le conseil des ministres.

» Le secret est gardé sur les délibérations.

» Il règne une grande activité au ministère de la marine; tous les officiers de la marine en congé sont rappelés.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

XX. — APRÈS

La mort de M. Sauvatre, que, d'après les présomptions prises, l'on attribua à un accident, produisit cependant quelque bruit dans le pays. Les gens qui ne l'avaient pas revu depuis de longues années se demandaient par quel contretemps il était revenu dans sa patrie, juste pour y mourir d'une mort terrible ? D'autres, plus malins et plus clairvoyants, faisaient remarquer que cette mort coïncidait avec la disparition du directeur d'Erstein, dont on n'entendait plus parler depuis quelques jours.

Mais peu, à peu, tous ces bruits s'éteignirent comme tout ce qui ne touche personne directement; et l'on ne pensa bientôt plus ni à M. Sauvatre, ni au major Ringesseu.

L'administration prussienne, qui seule aurait pu s'occuper d'un homme dont on se servait, et dont on récompensait même les services, mais pour lequel on sentait que personne n'avait d'estime ni

de considération.

Un autre directeur arriva à Erstein, et Clémence se retrouva bientôt seule avec Jérémie.

Elle n'avait plus alors qu'à reprendre sa vie d'autrefois et à retourner à Paris.

XXI. — DIFFÉRENCE

.... Mais avant ? Est-ce qu'elle pouvait repartir sans avoir revu Marthe, sans savoir si la pauvre enfant résisterait aux secousses profondes et répétées qui l'avaient atteinte avec tant de persistance ?

Et puis, n'avait-elle pas trouvé assez d'affection et d'appui dans la famille Ollwiller pour qu'il lui parût impossible, même avec la gravité des circonstances dans lesquelles elle venait de jouer un si triste rôle, de s'éloigner pour toujours sans aller leur porter ses adieux ?

Cette fois, Jérémie voulut la suivre.

— Je n'ai plus rien à faire ici, lui dit-il, et, puisque la maison doit être vendue, j'irai finir ma vie chez la mère Gundheim, qui ne me refusera pas un petit coin où je puisse penser à vous et à mes vieux maîtres. Je ne resterai plus dans cette demeure maudite.

— Vous viendrez avec moi, reprit Clémence, et vous ne me quitterez jamais, je vous le jure. Ne sera-ce pas toujours servir la famille que vous avez tant aimée ?

Mais le vieux serviteur secoua la tête avec tris-

tesse, et ses yeux, remplis de larmes, indiquaient qu'il voulait finir sa vie sur ce sol où étaient tous ses souvenirs et toute son affection.

Ces petites scènes, assez souvent renouvelées depuis quelques jours, faisaient craindre à Clémence que le vieillard ne survécût pas longtemps au dernier des fils de ceux qu'il avait servis.

Elle accepta donc avec joie l'offre qu'il lui fit de venir avec elle à Ollwiller.

Jérémie était désormais pour elle un protecteur qui devait la défendre même contre ses propres sentiments.

.... Elle avait voulu n'arriver que le soir, presque à la nuit, dans la vieille demeure où elle sentait qu'elle devait être attendue.

Quelques jours plus tôt, elle serait arrivée à l'improviste, sans se préoccuper de l'effet de sa visite, et elle se fût trouvée à la porte de la chambre de Marthe, avant même de demander si elle pouvait y être reçue.

Clémence était une amie, presque une jeune fille, à qui chacun faisait fête, comme à un événement heureux et toujours le bien venu.

M^{me} Sauvatre, couverte de longs vêtements de deuil, annonçant son récent veuvage, devait inspirer un sentiment de respect et de pitié, auquel ne pouvait échapper même les habitants du château d'Ollwiller.

Elle crut donc nécessaire d'écrire à tante Victo-

rine pour annoncer sa prochaine visite, sans prévenir cependant du moment de son arrivée.

M. Schull fut la première personne qu'elle rencontra en mettant le pied dans le large vestibule.

Le vieux professeur fit un cri de joyeuse surprise.

— Vous, madame ! s'écria-t-il. Ah ! gardez-moi de vous exprimer mon bonheur de vous revoir ici, avant même de prendre part à votre douleur ! Votre retour parmi nous sera salué avec joie par tout le monde. Mais il apportera surtout une diversion à l'état de notre pauvre Marthe.

— Comment se trouve-t-elle ? demanda précipitamment M^{me} Sauvatre, dont un soupir de soulagement souleva la poitrine.

— Elle s'éteint lentement, dit le vieillard. On dirait une fleur qui a exhalé tout son parfum, et qui se courbe doucement vers la terre, parce qu'elle n'a plus rien à donner à tout ce qui l'entoure et à tout ce qu'elle aime.

— Et... l'on connaît ici les événements qui m'ont empêchée de revenir ? demanda la jeune femme.

— Ils ont assez retenti dans tout le pays pour que, même ici, on n'entre aucune préoccupation extérieure, on ait appris la mort de M. Sauvatre, et les liens incouables qui vous attachaient à lui, madame.

— Et... est-ce qu'avant de me présenter devant

» Les journaux des provinces s'associent à la manifestation qui a eu lieu à Madrid. »

De graves nouvelles nous arrivent de Madrid :

« La situation se tend de plus en plus. Une grande animation règne dans le cercle des officiers de Madrid. Il rompt toutes relations d'amitié avec les officiers allemands. »

» Le général Salamanca renonce à la croix de l'Aigle Rouge et les officiers à toutes les décorations allemandes.

» Les gouverneurs des provinces télégraphient au gouvernement qu'une grande animation règne dans la population.

» Ils demandent de manifester avec la musique des régiments.

» Le gouvernement recommande la sagesse et la prudence.

» Il refuse le service des musiques de régiments pour les manifestations publiques.

» Il attend le résultat des négociations.

» Si la réponse allemande n'est pas catégoriquement satisfaisante, le président du conseil des ministres, M. Canovas, enverra un ultimatum.

» Des ordres militaires ont été donnés à l'escadre de Gibraltar. »

Le sentiment patriotique a plus de vie en Espagne qu'on ne le supposait, et, disons-le avec regret, plus que chez nous.

Les habitants de l'Aragon ont résolu de ne plus acheter ni bière ni autres marchandises d'Allemagne.

Voilà une leçon que nous donnent nos voisins les Espagnols, nous devrions bien marcher sur leurs traces : notre commerce national en profiterait.

LES FUNÉRAILLES DE L'AMIRAL COURBET

Les obsèques de l'amiral Courbet auront lieu vendredi 28 août, à midi précis, à l'église des Invalides.

Aussitôt après la cérémonie, toutes les troupes défilent devant le catafalque.

UN SUCCÈS ÉLECTORAL

Le second tour de scrutin dans la section de la Madeleine (commune d'Auterive), a donné la victoire aux candidats conservateurs. Tous les dix ont été élus à une grande majorité contre leurs concurrents républicains. Par suite de l'élection de MM. Cornus et Gustave Niel dans la section de Saint-Paul, la majorité du conseil municipal d'Auterive est revenue aux conservateurs.

Est-ce croyable ?

Le ministre des affaires étrangères vient de nommer M. La Vieille, député de Cherbourg, consul général et chargé de la gérance du consulat de France à Panama.

M. La Vieille a annoncé à ses électeurs qu'il ne se représenterait pas aux élections législatives.

Marthe, je ne pourrais pas voir M^{lle} Victorine Ollwiller ?

— M^{lle} Victorine, et Henri, et tout le monde, qui sera heureux de vous revoir ! exclama M. Schull, en se précipitant lui-même vers la porte intérieure, sans appeler un domestique pour prévenir de l'arrivée de Clémence.

La pauvre femme sentait son cœur battre à se rompre.

C'est qu'elle craignait, autant qu'elle la désirait, cette première entrevue où sa présence seule semblait dire à Henri :

« Mes liens sont brisés, je suis libre et je puis vous aimer ! »

La porte s'ouvrit et M^{lle} Ollwiller seule se présenta. Elle tendit aussitôt les bras à la visiteuse.

— Nous vous attendions, lui dit-elle. Pardonnez-moi de n'avoir pas été vers vous dans un moment où vous aviez besoin de tant d'affection ; mais Marthe ne pouvait être abandonnée un instant ; et puis... vous le dirai-je, à vous qui savez tout ? je n'aurais pu franchir ce seuil, qui me rappelait de trop douloureux souvenirs. Je savais que vous viendriez et que vous nous pardonneriez.

En disant ces mots, tante Victorine avait pris la main de Clémence, et elle l'entraîna vers la chambre où Marthe était toujours étendue sur son lit.

(A suivre.)

Le Conseil général du Nord, avant de clore sa session, a, par 21 voix contre 20, émis un vœu tendant à ce que les instituteurs fussent autorisés par les conseils municipaux à faire le catéchisme dans les écoles.

Un détail à observer, c'est que beaucoup de républicains se sont abstenus.

On mande de Lyon :

« La situation ouvrière est toujours très-tendue. Avant-hier, la manifestation a continué avec un caractère plus violent. A onze heures, un employé de la maison Julien et Blanchet a voulu garder et défendre un échantillon que lui remettait un ouvrier tisseur. La foule s'est ruée sur lui, l'a saisi, roué de coups et allait le précipiter dans le Rhône quand on réussit à l'enlever des mains des manifestants. »

» Toute la journée, ceux-ci n'ont pas quitté les portes des magasins dont ils interdisent l'entrée.

» Les membres de la chambre syndicale des fabricants sont allés trouver le préfet ; ils ont protesté contre les scènes de violence qui se passent et ont demandé à l'administration de prendre les mesures nécessaires, laissant à l'autorité toute la responsabilité des événements qui pourraient se produire. »

LE CHOLÉRA. — La situation s'aggrave. De nombreux cas de choléra sont signalés à Toulon, dans les troupes de la marine et dans la classe aisée.

L'émigration prend des proportions considérables.

Le conseil municipal de Marseille a adopté une proposition du maire demandant au gouvernement un crédit de 300,000 fr. pour venir en aide aux victimes du choléra. Il a également adopté une proposition de M. Bonge tendant à faire appel à la générosité publique et une autre de M. Lepayre votant un premier secours de 50,000 fr. pour les victimes du chômage et du choléra.

Loterie des Artistes Musiciens

Tirage du 25 Août

LISTE OFFICIELLE DES NUMÉROS GAGNANTS

Le numéro 252,700 gagne 100,000 francs.

Le numéro 236,388 gagne 50,000 francs.

Le numéro 527,742 gagne 25,000 francs.

Les deux numéros 7,268 et 912,333 gagnent chacun 10,000 francs.

Les deux numéros 46,226 et 704,434 gagnent chacun 5,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

325.772 ; 249.403 ; 575.070 ; 623.922 ; 911.089 ; 352.284 ; 502.362 ; 673.308 ; 475.207 ; 436.437.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

4,101,122	468,910	635,128	503,950
321,949	547,075	355,322	782,162
4,047,201	405,256	466,714	374,478
349,746	749,483	242,024	139,714
4,214,387	650,225	852,098	625,050
38,197	514,449	849,800	508,993
129,497	322,608	451,382	360,869
216,934	474,142		

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 août.

Les Consolidés anglais arrivent à 100 1/8 à la première cote et à 100 3/16 à la seconde. Ce qui fait 1/8 de hausse pour la journée ; mais notre marché n'y prête aucune attention, par cette raison qu'il est absolument désert et que les affaires sont littéralement nulles.

C'est là ce qui explique l'immobilité de nos rentes françaises que nous retrouvons à 81.10 pour le 3 0/0 et à 109 pour le 4 1/2 0/0 ; l'amortissable vise le cours de 84.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,315. L'action du Crédit Foncier devrait être capitalisée à 4 0/0, c'est-à-dire que, rapportant 60 fr., on devrait la payer 1,300 fr. ; on y arrivera.

Il y a toujours les mêmes achats en obligations du Crédit Foncier avec ou sans lots. Les obligations à lots conviennent évidemment mieux à ceux qui ne disposent que d'une petite somme. Une seule obligation suffit pour gagner le gros lot.

Très-bonne tenue de la Société Générale. En obligations on recherche particulièrement l'Ouest-Algérien nouveau, qui jouit de la garantie

de l'Etat, et l'obligation nouvelle des Chemins Autrichiens dont le coupon est net d'impôts.

Le Crédit Lyonnais est toujours faible. Le bilan au 31 juillet est peu satisfaisant : les opérations de banque proprement dites ont fortement diminué ; il en est de même pour les comptes courants créditeurs et pour l'encaisse, mais les titres en portefeuille se sont augmentés de près d'un million de francs.

Le versement de 250 fr. sur les actions du canal de Panama n'est plus qu'une question de temps. C'est le seul parti à prendre, bien qu'il ne soit pas du goût des actionnaires, qui s'empressent de vendre pour éviter des poursuites.

Les actions de nos Chemins de fer sont calmes : le Nord à 1,590, le Midi à 1,160.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

Liste arrêtée dans la réunion du 12 juillet 1885.

MM.

EUGÈNE BERGER, ancien député.

DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.

CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.

FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.

A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.

JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.

TH. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.

LEONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2° étage.

Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 4 heures du matin, et de midi à 4 heures.

M. le Président de la Société des courses de Saumur confirme, par la lettre suivante, qu'il a adressée au *Journal de Maine-et-Loire*, ce que nous avons dit de l'entrée de faveur du reporter de la *Petite France* sur l'hippodrome de Chacé-Varrains :

« Monsieur le Rédacteur,

» La *Petite France* et le *Patriote* d'Angers ont fait à la Société des courses de Saumur l'honneur de leurs attaques.

» Les membres du Conseil général sont tous invités aux courses, la présence de ceux qui répondent à l'invitation de la commission n'a donc rien qui puisse blesser personne.

» Quant aux autres candidats, ils ne sont entrés au pesage qu'après avoir payé leurs places.

» Ce qui rend la chose grotesque dans les colonnes de la *Petite France*, c'est que le correspondant de cette feuille est entré par faveur et sur la simple présentation de sa carte de journaliste dans notre hippodrome ; il est donc le seul qui n'ait rien payé.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» LE BRECO. »

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Billets d'aller et retour avec réduction de 40 0/0.

Il est délivré tous les jours, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat et pour tous les parcours sur ce réseau, des billets d'aller et retour avec réduction de 40 0/0 sur le double des prix des billets simples.

Ces billets d'aller et retour ne sont valables, à l'aller, qu'au départ des trains pour lesquels ils ont été délivrés.

Ils sont valables au retour :

1° Pour les trajets jusqu'à 400 kilomètres, pendant la journée de l'émission, celle du lendemain et celle du surlendemain jusqu'à minuit ;

2° Pour les trajets de 401 à 200 kilomètres, pendant la journée de l'émission, celle du lendemain, celle du surlendemain et le jour suivant jusqu'à minuit ;

3° Pour les trajets au-dessus de 200 kilomètres, les délais sont augmentés de 24 heures

par 400 kilomètres ou fraction de 400 kilomètres.

Si le délai de validité d'un billet d'aller et retour expire un dimanche ou un jour de fête, ce délai est augmenté de 24 heures.

Si le jour où expire le délai de validité d'un billet d'aller et retour est un dimanche suivi d'un jour de fête, ou un jour de fête de 48 heures, le délai est augmenté

Fêtes légales. — Les jours considérés comme fêtes légales sont : le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 Juillet, l'Assomption, le Toussaint et Noël.

L'EXAMEN DU VOLONTARIAT.

Voici le texte des problèmes de calcul qui ont été donnés, le lundi 17 août, aux concurrents de l'examen pour l'engagement conditionnel.

Premier problème.

Dans un champ de 425 hectares, on a semé 220 litres de blé ; le rendement a été de 350 gerbes, et 400 gerbes ont donné 7 hectolitres de blé. On demande : 1° le rendement d'un hectare ; 2° le rendement d'un litre de semence.

Second problème.

Un petit marchand achète à 9 fr. la douzaine des objets qu'il revend ensuite 6 fr. 90 la pièce. On lui a fait une remise de 5 0/0 sur le prix d'achat, et on lui a donné le 10^o au-dessus de la douzaine. Quel est le bénéfice du marchand sur la vente totale et sur chaque objet ?

Le premier problème est incomplet ou absurde ; il faut lire, sans doute, « le rendement a été de 350 gerbes par hectare. » Comme cela, il est vraisemblable.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« La sécheresse que nous subissons a fait descendre la Loire à 95 centimètres au-dessous de l'étiage. Cet abaissement de niveau n'avait pas été constaté depuis plus d'un siècle, à ce qu'assurent les ingénieurs.

Hier, dans la journée, on a cru que le temps allait se mettre à l'orage, et tout le monde attendait l'eau avec une vive satisfaction. Hélas ! il n'est tombé que quelques gouttes qui n'ont même pas abattu la poussière.

La nuit dernière, la pluie a tombé pendant une demi-heure, et ce matin il n'en était plus question : le temps était redevenu clair.

MANŒUVRES DE CAVALERIE.

Cette année, le 12^e cuirassiers va exécuter des manœuvres de brigade.

Il est parti aujourd'hui mercredi pour Doué-la-Fontaine.

Le quartier général se tiendra à Saint-Varent (Deux-Sèvres).

Le 10 septembre, le 12^e cuirassiers sera de retour à Angers.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE LONGÉ

Voici de nouveaux détails adressés au *Journal de Maine-et-Loire* :

« M. Louis Ribot, âgé de 58 ans, cultivateur à la Siroitière, commune de Longé, s'était absenté vendredi 21 août. Rentré chez lui le soir, il ne remarqua rien d'inhabituel dans sa demeure ; il se coucha et s'endormit comme d'habitude.

» Tout à coup, il fut réveillé par une détonation d'arme à feu et ressentit une vive douleur à la gorge. Un malfaiteur venait de lui tirer à bout portant une balle de revolver sous le menton.

» Sous l'empire d'une frayeur folle, M. Ribot se leva précipitamment et s'écroula chez un voisin. De son côté, l'assassin lui envoyait encore deux autres projectiles, qui, heureusement, n'atteignirent que les murs de la chambre.

» Le voisin ouvrit sans retard la porte à la victime et tous deux revinrent à la maison de M. Ribot.

» Le malfaiteur avait disparu, mais il avait oublié sa casquette. Cette pièce à conviction fut remise à la gendarmerie et des recherches furent faites sur-le-champ.

» On ne tarda pas à apprendre qu'on avait vu rôder, dans la journée de vendredi, autour de la Siroitière, un ouvrier maçon qui avait travaillé chez M. Thurnel, à Verandé.

Chez sa logeuse, cet individu s'était fait inscrire sous le nom de Chesnais.

Enfin, samedi, les gendarmes ont arrêté à Saumur un vagabond dont le signalement répond exactement à celui de l'assassin. C'est un nommé Lebond. On croit que c'est le même individu qui se faisait appeler Chesnais.

Une confrontation avec son ancien patron suffira pour éclairer la justice sur ce point.

C'est pendant que M. Ribot visitait ses bestiaux à l'étable que le malfaiteur était entré dans la maison par la porte laissée ouverte. Lebond s'était caché sous le lit même du cultivateur, et il attendit que sa victime fut endormie pour la frapper. La balle n'a pu encore être extraite de la blessure. Toutefois l'état de M. Ribot est assez satisfaisant.

C'est à l'habileté de la gendarmerie de Saumur et particulièrement au zèle de M. le brigadier Durand que l'on doit l'arrestation du criminel.

SAINTE-CYR-EN-BOURG. — Dimanche dernier, un incendie s'est déclaré dans un bois taillis appartenant à M. de Dreux-Brézé, auprès du vieux château de la Bouchardière.

Aussitôt l'alarme donnée, le personnel du château de Brézé et nombre d'habitants de Sainte-Cyr se sont portés en toute hâte pour étouffer cet incendie.

On a été promptement maître du feu qui au nord s'est éteint de lui-même; au sud du château il s'est étendu jusqu'au chemin de Sainte-Cyr à Fontevault.

La surface des bois brûlés est de 2 hectares environ; la perte, peu considérable, est couverte par une assurance à la Providence. On croit que le feu a été mis par l'imprudence de curieux venus pour visiter les ruines du château.

LA VOIRIE. — Samedi dernier, le feu s'est déclaré à la ferme exploitée par le sieur Duroy, cultivateur au Voide. Deux meules de blé ont été brûlées. La perte est évaluée à la somme de 5,000 fr.

LA CAVALCADE DE CHOLET.

Une foule énorme assistait dimanche à la cavalcade qui a parcouru les rues de Cholet. Favorisée par un temps splendide, cette fête a été magnifique et a parfaitement réussi.

Le défilé était ouvert par un chef gaulois escorté de trompettes appartenant au 42^e cuirassiers. On a beaucoup remarqué le char des druides, traîné par six bœufs; les vieux prêtres gaulois et les druidesses ont été fort applaudis.

Ensuite venaient des aigles romaines, un char précédé de ses licteurs, des soldats romains et un consul sur son char attelé de trois jolis chevaux.

Signalons la grande originalité du char du roi mérovingien, du groupe des cavaliers francs, et de tout le groupe de Foulques-Belin et du baron de Cholet. Cette partie de la cavalcade a été très-goutée, comme toutes les autres d'ailleurs.

On applaudissait ensuite l'excellente musique de la Ligue, composée entièrement des musiciens du 77^e.

Le char de l'Horticulture, occupé par une gracieuse personne qui distribuait des fleurs, et traîné par six bœufs, a obtenu un grand succès, de même que le char de la Pêche, séparé du précédent par un groupe de remarquables hallebardiers huguenots.

Signalons le char de la Vénus, suivi d'une superbe meute; le char de Pantagruel, très-réussi, de magnifiques lansquenets, le passage de Charles IX, le très-beau char de l'Agriculture et ses huit remarquables bœufs et surtout un groupe splendide de mousquetaires aux costumes d'une exquise fraîcheur. Ces aimables d'Arlequin étaient très-regardés.

Après la très-jolie entrée du marquis de Broom, protecteur de l'industrie choletaise, venait le char de l'Industrie pour lequel nous n'avons pas assez d'éloges. Nous félicitons de tout cœur les personnes qui se sont chargées de sa décoration.

Venait ensuite la musique des gardes françaises, formée par la fanfare choletaise, puis le char de l'Avenir avec un joyeux groupe de cinquante enfants.

Enfin, après l'entrée du comte de Rougé à Cholet, venait le char de la Charité, tout tendu de velours écarlate.

La quête s'est élevée à plus de 3,000 fr. La journée s'est terminée par une fête de nuit donnée au Mail et dépassant en splendeur tout ce qu'on peut imaginer.

Superbe journée, dont le souvenir demeurera présent pendant longtemps à la mémoire de tous les Choletais et des innombrables curieux accourus de tous les points du département.

BRESSUIRE.

Au concours de musique de la Bernerie, auquel ont pris part 46 sociétés et qui n'avait à distribuer que 4 médailles d'honneur, la musique du bataillon scolaire de Bressuire a obtenu :

1^{er} prix de lecture à vue; 1^{er} prix de soli; 1^{er} prix d'exécution;

Une médaille d'honneur et un diplôme de capacité, décernés au directeur M. Bossard.

Une médaille d'honneur remise au piston Émile Guilbot, âgé de 14 ans, pour l'excellente exécution de ses soli.

Enfin le vase de Sèvres, offert par M. le ministre des beaux-arts.

CHATELLERAULT.

Nous apprenons de source certaine que les filles du sieur T..., cultivateur, habitant la commune de Châtellerault, n'ont pas été atteintes de la rage, comme on l'avait annoncé.

L'une d'elles, il est vrai, a été transportée à l'hôpital de Poitiers, mais seulement pour le traitement d'une maladie nerveuse. Quant à la deuxième, elle est en parfaite santé.

Nous sommes heureux de pouvoir démentir cette triste nouvelle qui avait ému douloureusement la population de la ville de Châtellerault.

VENDÔME.

Dimanche, une foule nombreuse s'était rendue à Vendôme à l'occasion des fêtes organisées pour le concours musical.

Les Vendômois ont déployé en cette circonstance un patriotisme au-dessus de tout éloge.

La ville offrait un spectacle féérique : toutes les maisons étaient couvertes de de transparents et verres de couleurs; les rues étaient littéralement couvertes d'arcs de triomphe, de guirlandes, de lyres, et les illuminations étaient merveilleuses.

C'est une journée qui fait beaucoup d'honneur aux organisateurs.

JEU D'INSTRUCTION
(Voir l'Écho du mercredi 19 août 1885)

L'auteur du n° 1 est... La Fontaine.
— 2..... Voltaire.
— 3..... Archias.
— 4..... A. de Montesquiou.
— 5..... Franklin.

Le n° 1 seul a été trouvé par M^{lle} Blanche Michel, de Paris, et Népomucène Grindorge, de Saumur.

Peut-être ces premières citations étaient-elles assez difficiles, en effet. En voici de plus faciles :

1. Dieu seul est grand, mes frères.
2. La fourmi n'est pas préteuse.
3. Le Français né malin forma le vau-deville.
4. Frappe, mais écoute.
5. Le flux est de la terre, et le reflux des cieux.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 1 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 1 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

VICTOR HUGO. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, comprenant 46 volumes in-8°. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Caisse d'épargne de Saumur.
Séance du 23 août 1885.

Versements de 97 déposants (15 nouveaux), 23,907 fr. 88.

Remboursements, 14,217 fr. 87 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay,

du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

LE MONDE ILLUSTRÉ
13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Écho Saumurois.

Sommaire du 22 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Nos gravures : Frascuelo; Courses de taureaux aux arènes de Nîmes; Les Pavots; Le dimanche à Charenton; Le musée ethnographique de Quimper; Beaux-Arts : La barque du grand-père, tableau de M. Guillo; Exposition de Buda-Pesth; Les éléphants de l'Hippodrome; Les Fêtes du Mans; Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Commérages d'une ville d'eaux, (nouvelle), suite, par Louis Régis. — Berthe de Solanges (nouvelle), par Daria-Rouy. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : Les Pavots. — Salvador Sanchez Frascuelo. — Le dimanche à Charenton-le-Pont. — Les arènes de Nîmes. — Le musée ethnographique de Quimper. — La barque du grand-père, tableau de M. Guillo. — Exposition de Buda-Pesth. — Les éléphants de l'Hippodrome. — M. Sauvage, peintre. — Échecs. — Rébus.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
Brochure de Propagande :

LA RÉPUBLIQUE SE DÉMASQUE

Le Vrai Programme Républicain
EXPLIQUÉ AVEC TOUTES SES CONSÉQUENCES
PAR
LÉO TAXIL

PRIX : TRENTE CENTIMES
50 ex., 10 fr.; 100, 18 fr.; 1,000, 150 fr.

Très recommandée pour les Campagnes.

LETOUZEY & ANÉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS
51, Rue Bonaparte, 51, PARIS

Cette brochure est aussi en dépôt aux Bureaux de notre journal.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstruisant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 101, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

BOURSE DE PARIS.
DU 25 AOUT 1885.

Rente 3 0/0	81 05
Rente 3 0/0 amortissable	82 80
Rente 4 1/2	107 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 95
Obligations du Trésor	507

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Deux Maisons
situées à Saumur, à l'angle de la rue Bodin et de la place de l'Archevêché, nos 2 et 7.

Occupées par M^{me} veuve VALET et M. CANARD. — Revenu 680 fr.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Une MAISON bourgeoise, située à Saumur, rues de Nantilly et du pressoir-Saint-Anoine, n° 21, avec vastes servitudes et vaste jardin. Revenu net : 1,300 fr.

Une autre MAISON, située à Saumur, rue Nationale, nos 25, 27 et 29, occupée par M. BOISSEAU et autres. Revenu net : 2,100 fr.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1886.
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Puits-Neuf et de la Tonnelie,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (648)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ou à Louer
MAISON
Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, n° 6.

A VENDRE
Un CHIEN épagneul, trois ans, dressé.

S'adresser à M. BOBERT, à Souzay. (703)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE
Par adjudication amiable,
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER,
Le samedi 29 août 1885, à 1 heure du soir

Une Maison
Sise à Saumur, rue des Capucins,
Occupée par M. TESSIER, boulanger.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. RENARD, ancien notaire, rue Verte, 16, à Saumur, ou à M^e AUBOYER. (692)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE
FONDS DE CHAPELLERIE
Et Articles militaires
Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M^e AUBOYER. (644)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Rue de la Petite-Bilange,
APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
Billet d'aller et retour de 15 et 30, jours avec 40 et 49 0/0 de réduction

A LOUER
Deux Châteaux
Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A VENDRE
Jolie JUMENT, sous poil alezan, garantie, douce, très-sage, traite vite, s'attèle seule et à deux, se monte.

S'adresser à M. RAINBAULT, rue de la Fidélité. (705)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

16 PAONS
Mâles et femelles
A VENDRE

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur.

A VENDRE
Moteur à Gaz
Système BENIER frères.
Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE PAR LICITATION

Entre Majeures et Mineurs

Et aux enchères publiques de

1^o LA

BELLE PROPRIÉTÉ

DE LA SALLE

Sise commune de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur,

A trois kilomètres de la gare du chemin de fer de l'État, Comprenant :

Le Château de la Salle

Élevé sur la rive gauche du Thouet, qui en côtoie les jardins;

Et diverses pièces de Terres, Prés et Vignes, joignant le Château, avec avenues conduisant à la route de Saumur à Montreuil-Bellay;

LE TOUT AYANT UNE CONTENANCE DE 40 HECTARES 64 ARES 10 CENTIARES.

TROIS MAISONS

Situées à Montreuil-Bellay, rue des Forges.

L'ADJUDICATION aura lieu le **lundi 21 septembre 1885**, heure de midi, en l'étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le treize août mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré :

Et à la requête de :

M^{me} Marie-Joséphine-Isabelle de Bourgevin de Vialart de Moligny, propriétaire, veuve de M. Charles-Louis, vicomte de Caqueray, demeurant au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{lle} Marie-Anne-Antoinette-Françoise-Thérèse de Caqueray, religieuse de Sainte-Ursule, en religion sœur Marie de Saint-Charles, demeurant à Tours, rue de l'Archevêché, n° 28;

Co-licitants;

2^o M. Raoul-Frédéric-Marie, comte de Caqueray, propriétaire, demeurant au château de la Conterie, commune de la Jumellière;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs ci-après nommés, et ce par application de l'article 420 du Code civil, savoir :

1^o M. Marie-François-Joseph-Emanuel-Félix de Caqueray;

2^o M. Frédéric-Marie-Joseph-Charles-Antoine de Caqueray;

3^o M^{lle} Madeleine-Marie-Joséphine-Marguerite de Caqueray;

4^o M^{lle} Christine-Marie-Sophie-Alexandrine-Alphonsine de Caqueray;

5^o M. Charles-Anatole-Marie-Florian de Caqueray;

6^o M^{lle} Marie-Elisabeth-Noémie-Jeanne-Wilhelmine de Caqueray;

7^o M. Robert-Jean-Bernard-Marie-Joseph de Caqueray;

Lesdits mineurs issus du second mariage de M. Charles-Louis vicomte de Caqueray avec M^{me} Marie-Joséphine-Isabelle de Bourgevin de Vialart de Moligny, ci-dessus nommée;

Co-licitants, ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOR, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier;

Et encore en présence ou lui appelé de M. Henri de Salmonière, propriétaire, demeurant au château de Dieusie, commune de Sainte-Gemmes d'Andigné,

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs de Caqueray, ci-dessus nommés;

Il sera, le lundi vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques et par licitation des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT.

La propriété de la Salle, sise commune de Montreuil-Bellay, comprenant :

Article premier.

Le château de la Salle, au devant duquel se trouvent deux tourelles. Il est composé au rez-de-chaussée de deux vestibules, grande salle, vaste salon, deux chambres à coucher avec cabinets de toilette, cuisine, offices, arrière-cuisine, salle à manger des gens de service, grand corridor, salle à manger des maîtres, office à côté, cabinet de travail, trois chambres à coucher et cabinet de toilette, salle de billard, deux pièces à côté, grand escalier, escalier de service;

Au premier étage, onze chambres à coucher avec cabinets de toilette;

Au second étage, six chambres à coucher et grande lingerie;

Service d'eau dans le château;

Grande cour; à l'ouest les servitudes, comprenant deux grandes écuries, sellerie, remises; cinq chambres de domestiques, fruiterie, petite pièce à côté, grand grenier; vers le nord celliers, pressoir, basse-cour derrière, boulangerie;

Jardin potager d'en haut, serre;

Chapelle du château, pelouses et bosquets;

Jardin potager du bas, joignant la rivière du Thouet;

Le tout dans un tenant, et renfermé de murs, sauf le long de la rivière, occupant une superficie de trois hectares vingt-trois ares soixante centiares, et porté au cadastre sous les n^{os} 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663 de la section K.

Article deuxième.

Un pré, nommé la Prée, d'une contenance de dix hectares, cinquante-cinq ares, n^o 625 de la section K, joignant au nord Paschèvre, au levant la rivière du Thouet, au midi l'article ci-après et au couchant l'article 5 ci-après.

Article troisième.

Un autre pré, nommé les Chênevreaux, n^o 626, section K, d'une contenance de vingt-six ares, joignant au nord l'article ci-dessus, au levant le Thouet, au midi l'article 4 ci-après, et au couchant l'article 5.

Article quatrième.

Un pré, nommé aussi les Chênevreaux, n^o 627, section K, d'une contenance de dix-sept ares, joignant au nord l'article 3 ci-dessus, au levant le Thouet, au midi le chemin de l'Abreuvoir, et au couchant l'article 5.

Article cinquième.

Une pièce de terre, nommée les Garennes, n^o 628, section K, d'une contenance de cinq hectares cinquante ares, joignant au nord un chemin, au

levant les articles 2, 3 et 4 ci-dessus, au midi le chemin ci-dessus et au couchant l'article 10 ci-après.

Article sixième.

Un chemin, nommé la pièce des Garennes, n^o 629, section K, d'une contenance de cinquante quatre ares, joignant au nord un chemin, au levant l'article 5 ci-dessus, au midi le chemin ci-dessus et au couchant Guibert et l'article 9 ci-après.

Article septième.

La métairie du Château, comprenant de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours renfermés de murs, occupant une superficie de douze ares soixante centiares, n^o 630, section K, joignant au nord l'article huit ci-après, au levant l'article 1^{er}, au midi l'article 1^{er}, au couchant le chemin.

Article huitième.

Terre et vigne, nommée la Pièce-de-la-Maison, d'une contenance de cinq hectares vingt-cinq ares, n^o 631, section K, joignant au levant l'article six, au midi l'article sept, au couchant le chemin.

Article neuvième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-Moines, d'une contenance de quatre vingt-six ares quatre-vingt centiares, n^{os} 632, 633, 634, 635, 636 et 637 de la section K, joignant au nord le chemin, au levant l'article six, au midi l'article huit, au couchant Mourault et autres.

Article dixième.

Une pièce de terre, nommée la Vigne-des-Moines, n^o 638 de la section K, d'une contenance de quarante-trois ares, joignant au nord le chemin, au levant l'article neuf, au midi Boudairon et Champion, au couchant le chemin.

Article onzième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-Moines, d'une contenance de quarante-huit ares, n^o 641 de la section K, joignant au levant l'article neuf, au couchant le chemin de Bron.

Article douzième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-Moines, d'une contenance de trente ares, n^{os} 644 et 645 de la section K, joignant au nord Mourault, au levant l'article neuf, au midi Brault et au couchant le chemin de Bron.

Article treizième.

Une vigne, nommée Vigne-des-Moines, d'une contenance de deux hectares quatre-vingt-huit ares, n^o 651 de la section K, joignant au nord Brault, au midi et au levant l'article huit, au couchant le chemin de Bron.

Article quatorzième.

Une pièce de terre et vigne, nommée le Clos-de-la-Fuie, d'une contenance de deux hectares trente-cinq ares, n^o 702 de la section K, joignant au nord l'allée, au levant le chemin, au midi M. Palustre et au couchant l'article quinze ci-après.

Article quinzième.

Une pièce de terre, nommée les Vacheries, d'une contenance de vingt-neuf ares, n^o 802 de la section K, joignant au nord l'allée, au levant l'article quatorze ci-dessus.

Article seizième.

Une pièce de terre, nommée les Vacheries, d'une contenance de vingt-neuf ares, n^o 826 de la section K, joignant au nord l'article quatorze, au levant M. Palustre.

Article dix-septième.

Une pièce de terre, nommée les Vacheries, d'une contenance de six ares cinquante centiares, n^o 828 de la section K, joignant au levant M. Palustre.

Articles dix-huit et dix-neuvième.

Avenue et terre, nommée le Clos-de-la-Salle, d'une contenance de quatre hectares cinquante-cinq ares, n^{os} 703, 704 et 705 de la section K, joignant au nord un petit chemin, au levant la route de Bron, au midi l'avenue et au couchant le chemin.

Article vingtième.

Une pièce de terre, nommée Poil-de-Lièvre, d'une contenance de soixante-un ares soixante centiares, n^{os} 731, 758, 759 et 760 de la section K, joignant au levant le petit chemin, au midi l'avenue et au couchant l'article 21 ci-après.

Article vingt-unième.

Une pièce de terre, nommée Poil-de-Lièvre, d'une contenance de un hectare dix-sept ares, n^o 737 de la section K, joignant au nord M. Milon, au levant l'article 20 ci-dessus, au midi l'avenue et au couchant la route de Saumur.

Article vingt-deuxième.

Une pièce de terre, nommée les Vacheries, d'une contenance de seize ares soixante centiares, n^{os} 761 et 762 de la section K, joignant au nord l'avenue, au levant l'article 15 et au couchant la route de Saumur.

Article vingt-troisième.

Une pièce de terre, nommée Poil-de-Lièvre, d'une contenance de soixante-trois ares, n^o 999 de la section K, joignant au levant la route de Saumur.

Total des contenance de la propriété: quarante hectares soixante-quatre ares dix centiares.

2^o LOT.

Une maison, située à Montreuil-Bellay, rue des Forges, n^{os} 565 et 566 de la section H, joignant au nord M. Maceau, M^{lle} Cochard et la rue, au levant le presbytère, au midi la rue des Forges, à l'ouest les deux maisons ci-après et M^{me} veuve Bon.

Cette maison comprend : un principal corps de bâtiments, composé au rez-de-chaussée d'un grand vestibule, deux pièces à droite, un grand salon à gauche, cuisine et offices. Au premier étage, dortoir et plusieurs chambres à coucher, grenier sur le tout; en retour vers sud-ouest, un porche, deux pièces au bout du porche, écuries et selleries, grande cour devant les bâtiments, jardin derrière, autre cour à l'ouest avec basse-cour, remises, hangars, lieux d'aisances, puits auquel aura droit la maison ci-après; le tout en un seul tenant renfermé de murs, occupant une superficie de trente ares, quarante centiares.

3^o LOT.

Une autre maison, située à Mon-

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente;
- 3^o A M^e LECOY, avoué co-licitant;
- 4^o A M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, pour visiter la propriété.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

INTERDICTION DE CHASSE

M. BEAUFILS-HARBOUIN, de Varennes, interdit la chasse sur ses propriétés de Varennes, Villebernier et Russé.

À CÉDER

DE SUITE

ÉPICERIE

Mercerie

Dans une des principales rues.

S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM FR^{es}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagier.

M^{me} LARDEUX s'occupe spécialement de l'application des appareils pour les dames.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.